

N/REF : 25/04/2024 17H00 C:000053 I:02574
V/REF : AC/B92241
V/Email reçu le Jeudi 25/04/2024 a 17H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. GJA

IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 24 Mai 2024

Référence Marché : 020018-PBS-001-Lot10 St Malo

LOCALISATION : ALLEE 36 COMPTOIRS - LOGEMENT SUR PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 014925, PORTE N°4925, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : ATTESTATION DIAGNOSTIC GAZ - (GJA - H - 36)
AVEC DÉLIVRANCE ATTESTATION QUALIGAZ

Donneur d'ordre : M. F. SANDOVAL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 03/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 07/05/24 a 15H53 M. F. SANDOVAL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS155-Attestation diagn.gaz location	1	45,34	45,34
TOTAL H.T.				45,34
T.V.A. a 10,00%				4,53
TOTAL T.T.C.En EURO				49,87

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.